

2p.

non. membre
du CS
chgt Pdt du CS
et de Vice Pdt

ARGOS SODITIC FRANCE

Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance

Capital : 1.000.000 Francs

Siège social : 7 rue d'Aguesseau - 75008 Paris

RCS PARIS B 377 854 682

de COMMERCE de PARIS

6500

- 2 SEP. 1993

90 36719

EXTRAIT DES RESOLUTIONS ADOPTEES PAR

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 25 JUIN 1993

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale nomme en qualité de membre du Conseil de Surveillance pour une durée de six années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 1999 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1998 :

Monsieur Raymond Totah
28 Viale Bianca Maria - 20122 Milano (Italie),

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Conformément aux dispositions de l'article 130 alinéa 2 de la loi du 24 juillet 1966, Monsieur Raymond Totah devra devenir propriétaire dans le délai de trois mois d'au moins une action, faute de quoi il sera réputé démissionnaire d'office.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tout pouvoir au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Extrait certifié conforme
à l'original
Cf.

ARGOS SODITIC FRANCE
Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance
Capital : 1.000.000 Francs
Siège social : 7 rue d'Aguesseau - 75008 Paris
RCS PARIS B 377 854 682

PROCES-VERBAL DE LA REUNION

DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

DU 25 JUIN 1993

L'an mil neuf cent quatre vingt treize;

Et le vingt cinq juin, à 10 heures;

Au siège social de la Société.

Les membres du Conseil de surveillance de la société Argos Soditic France se sont réunis en conseil, sur convocation orale du Vice-Président à l'issue de l'Assemblée Générale tenue ce jour.

Sont présents et ont émargé le registre de présence :

- Monsieur Elie ZILKHA

- Monsieur Maurice DWEK

- Monsieur Raymond TOTAH, nommé au présent conseil par l'Assemblée Générale Ordinaire tenue ce jour

Le Conseil est présidé par Monsieur Elie Zilkha en sa qualité de Vice-Président.

Monsieur le Président de séance constate que le Conseil réunit la présence effective de la moitié au moins des membres du Conseil et que, par conséquent, il peut valablement délibérer.

Monsieur le Président de séance rappelle à ses collègues que la dernière réunion du Conseil s'est tenue le 17 mai 1993 et qu'il convient d'en approuver et signer le procès-verbal.



Monsieur le Président de séance aborde ensuite l'ordre du jour qui porte essentiellement sur la constitution du bureau du Conseil de Surveillance.

I. NOMINATION DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le Conseil constate que Monsieur Wladimir Mollof, Président du Conseil de Surveillance jusqu'à ce jour, a informé l'Assemblée Générale qui s'est tenue ce jour qu'il démissionnait de son poste de Président du Conseil de Surveillance et de son poste de membre du Conseil de Surveillance. L'assemblée a, en conséquence, nommé Monsieur Raymond Totah en qualité de membre du Conseil de Surveillance.

Ce conseil constate qu'il convient de ce fait de procéder à la nomination d'un nouveau Président du Conseil de Surveillance.

Après en avoir délibéré, le Conseil désigne à l'unanimité Monsieur Elie Zilkha en qualité de Président du Conseil de Surveillance pour la durée de son mandat de membre du Conseil de Surveillance, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1997.

Le Président est chargé de convoquer le conseil et d'en diriger les débats.

Monsieur Elie Zilkha déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées et remercie ses collègues de la confiance qu'ils lui témoignent.

II. DEMISSION DU VICE-PRESIDENT ET NOMINATION D'UN NOUVEAU VICE-PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

En conséquence de ce qui précède, Monsieur Elie Zilkha nommé Président du Conseil de Surveillance démissionne de ses fonctions de vice-Président dudit conseil.

SJ

A